

SIRP SAINT-GENES / VENSAT

COMPTE-RENDU DE LA

REUNION DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept du mois d'avril,
Le Comité du SIRP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VENSAT,
sous la présidence de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente.

Nombre de membres afférents au comité : 14
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 09
Date de convocation du Comité : 26/01/2022

PRESENTS : Mmes Guylaine DUMARCHEY, Brigitte BILLEBAUD, Carole CHALUT, Allison CODINO, Sandra HABRIAL, Marylin BROULT, Floriane ROIRON, Ornella CHARTIER, Caroline CHALUT, Mr Gilles MAS.

ABSENTES : Daphné FALIGUERHO, Aurélie GLAZIOU, Odile GRUET

Madame Ornella CHARTIER distribue le dernier compte-rendu aux membres, et excuse que ce dernier n'ait pu être envoyé avant.

Madame Brigitte BILLEBAUD procède à l'approbation du compte-rendu : adopté à l'unanimité.

I – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021

Exposé :

Mme Brigitte BILLEBAUD, présente le compte de gestion 2021 -

BUDGET	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes de l'exercice	129 689.37 €	780.89 €
Dépenses de l'exercice	117 700.05 €	650.81 €
Résultat de l'exercice	11 689.32 €	130.08 €

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de Mme Brigitte BILLEBAUD et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte de gestion 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Exposé :

Mme Ornella CHARTIER, indique que les résultats des comptes administratifs sont identiques à ceux des comptes de gestion établis par le service de gestion comptable de Riom.

Ne prenant pas part au vote, Madame la Présidente quitte la séance.

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de, Mme Ornella CHARTIER, vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte administratif.

Adopté à l'unanimité des membres présents

III – AFFECTATION DES RESULTATS

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de Mme Ornella CHARTIER, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats du Budget Principal de la manière suivante :

37 700.00 € au 002 en recettes de fonctionnement
502.01 € au 001 en recettes d'investissement

Adopté à l'unanimité des membres présents

IV – VOTE DU BUDGET 2022

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente du SIRP ;
Les directrices des deux écoles demandent à ce que le budget fournitures soit abondés étant donné les tarifs en augmentation.

Il est décidé de mettre qu'un seul budget fournitures au 6067 et de l'abondé.

Madame Billant demande l'achat d'un lot de 5 couchettes au prix de 193 € 55 et de draps au tarif de 13 € 10 l'unité ainsi qu'une table à langer.

Le Comité Syndical prend acte, des devis seront demandés pour ces achats.

et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'adopter le budget primitif 2022 - Budget Principal qui s'équilibre de la façon suivante :

- à la somme de **161 800.00 €** pour la section de fonctionnement
- à la somme de **632.09 €** pour la section d'investissement
-

Adopté à l'unanimité des membres présents

V – QUESTIONS DIVERSES

- Madame Ornella CHARTIER présente le projet de changement de prestataire pour les repas de cantine en faisant un récapitulatif. Voir tableau ci-joint.
- Il est décidé de supprimer la garderie mensuelle. Il y aura la garderie annuelle à 35 € / mois soit 350 € pour l'année scolaire et ponctuelle à 2 € en dessous d'une heure et 4 € au-delà d'une heure.
- Il est également décidé de reconduire le remboursement intégral pour les enfants qui utilisent la garderie et prennent la navette.

La séance est levée 20 h 20.